

NOTA2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en notariat

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire adapté - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **optionnel**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **nota2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Mobilité et internationalisation	6
- Gestion et contacts	6

NOTA2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction



La commission du master complémentaire en notariat. De g. à dr. : J. Fonteyn, J.-L. Van Boxstael, P. Nicaise, L. Rousseau, J.-F. Van Drooghenbroeck, F. Tainmont, D. Jans, J.-L. Renchon, E. Beguin, P. Van den Eynde

Le master offre :

- une formation spécialisée à ceux qui se destinent aux fonctions de notaire, de collaborateur d'études notariales ou à ceux qui souhaitent se former dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large ;
- un voyage d'étude à l'étranger au cours duquel des activités de formation sont organisées avec des universités, des autorités publiques et des institutions notariales ;
- un programme adapté aux étudiants engagés dans la vie socioprofessionnelle grâce à un horaire de cours regroupés les lundis et les mardis et à la possibilité d'étalement sur deux ans.

Votre profil

La formation vous est ouverte si vous êtes:

- titulaires du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
- titulaires d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence.

Votre programme

Le programme est constitué de neuf cours obligatoires et d'un travail de fin d'études. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.

NOTA2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le master complémentaire en notariat permettra aux étudiants titulaires d'un grade académique de licencié ou de master en droit de compléter leur formation dans les domaines spécifiques liés à l'activité notariale et aux missions reconnues par la loi au notaire.

Aussi, le master complémentaire en notariat vise-t-il à donner aux étudiants :

- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent aux fonctions de candidats notaires ou de notaires ;
- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent à exercer les fonctions de collaborateurs d'études notariales ;
- les enseignements spécifiques utiles aux étudiants qui souhaitent acquérir une formation spécialisée dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large.

L'organisation d'un master complémentaire en notariat se justifie, tant en raison d'impératifs légaux qui soumettent l'exercice de la profession de notaire à l'obtention du diplôme de licencié/maître en notariat, qu'en raison des besoins de formation spécifiques liés aux activités notariales.

Ainsi, le master complémentaire en notariat est une condition d'accès à la profession de notaire. En effet, l'article 35 de la loi de ventôse, telle que modifiée par la loi du 4 mai 1999, dispose que pour pouvoir être nommé candidat notaire, il faut être détenteur d'un diplôme de licencié ou de maître en notariat.

Le stage

Les étudiants inscrits au master en notariat doivent effectuer un stage de pratique notariale, dit « stage facultaire », auprès d'un notaire belge ou, sur demande motivée, auprès :

- auprès d'un notaire ayant sa résidence sur le territoire de l'Union européenne,
- auprès d'un avocat spécialisé dans un domaine présentant des liens avec la pratique notariale,
- au sein d'une administration dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle qu'une Conservation des hypothèques, un bureau de l'Enregistrement ou un service de l'Urbanisme,
- au sein d'une entreprise ou d'un organisme dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle que le service juridique d'un organisme de crédit.

Le stage a pour objectifs :

- de compléter et d'approfondir la formation magistrale ;
- d'établir un lien entre l'enseignement et la pratique, notamment par l'examen de différents types de dossiers et d'actes abordés au cours ;
- d'assurer les liens qui s'imposent entre différentes matières enseignées ;
- de permettre aux étudiants d'effectuer des travaux de recherche sollicités par les enseignants ;
- de servir d'appui au mémoire ;
- de permettre aux étudiants d'appréhender les situations humaines auxquelles les études notariales sont confrontées dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le stage est par conséquent une activité pédagogique qui prend appui sur les matières enseignées de telle manière que cours, mémoire et stage sont intimement liés.

Le stage prend cours à la rentrée académique et se termine aux vacances de Pâques. Il se déroule les mercredi, jeudi et vendredi chaque semaine.

Il est suspendu pendant les vacances de Noël ainsi que pendant les jours fériés.

Les étudiants qui s'inscrivent au master en notariat peuvent toutefois être dispensés du stage facultaire dans certaines circonstances (veuillez consulter le [règlement du stage et mémoire](#)).

Plus d'informations relatifs au stage ([règlement](#), [convention](#)...)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est constitué de neuf cours obligatoires et d'un travail de fin d'études. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.

[> Programme de cours obligatoires du Master complémentaire en Notariat \[prog-2014-nota2mc-lnota210t.html\]](#)

NOTA2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ LNOTA2001	Droit international privé notarial	Jean-Louis Van Boxstael	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2002	Droit notarial de la famille et du couple	Jean-Louis Renchon	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2003	Droit notarial des successions et des libéralités	Fabienne Tainmont	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2004	Droit administratif notarial	Damien Jans	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2005	Droit notarial des contrats	Etienne Beguin	75h	9 Crédits	1 + 2q
○ LNOTA2006	Droit notarial des personnes morales	Pierre Nicaise	45h	6 Crédits	2q
○ LNOTA2007	Droit judiciaire notarial	Jean-François Van Drooghenbroeck	30h	4 Crédits	2q
○ LNOTA2008	Droit fiscal notarial	Lorette Rousseau	30h	4 Crédits	2q
○ LNOTA2009	Droit du notariat	Pierre Van den Eynde	45h	6 Crédits	1q
○ LNOTA2200	Stage et mémoire	N.		15 Crédits	

NOTA2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission particulières à ce programme sont les suivantes :

- Etre titulaire du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
- Etre titulaire d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence.
- Il faut apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française ([niveau B1 du Cadre européen commun de référence](#))

Ouverture aux adultes

Un nombre toujours plus important d'étudiants sont des licenciés/titulaires d'un master en droit déjà engagés dans la vie professionnelle qui souhaitent approfondir leur formation entre droit patrimonial et notarial. Les cours du master complémentaire sont regroupés sur deux jours de la semaine, ce qui rend sa fréquentation possible aux adultes engagés dans la vie professionnelle. La facilité d'étalement accordée par le passé aux étudiants sera maintenue.

PÉDAGOGIE

Un programme en trois volets

Le programme du master complémentaire en notariat se divise essentiellement en trois parties. Par ailleurs, un voyage d'études est organisé annuellement.

1° Les cours

La formation est d'abord assurée au moyen de cours magistraux dispensés dans les différentes branches du droit en lien avec le notariat.

2° Le stage

Les étudiants doivent effectuer un stage auprès d'un notaire ou, sur demande motivée, au sein d'une administration ou auprès d'une personne dont la fonction présente un lien avec la pratique notariale. Le stage vient utilement compléter la formation théorique des étudiants, en leur permettant, tout au long de l'année académique, de se familiariser avec la pratique. # [Plus d'informations concernant le stage](#) .

3° Le mémoire

Les étudiants doivent rédiger un mémoire. Celui-ci consistera en une consultation ou un avis juridique à propos d'une ou deux questions particulières susceptibles de se poser dans la pratique notariale.

Le stage et le mémoire forment un ensemble cohérent et poursuivent une fin commune. A ce titre, ainsi que le permet le décret relatif à l'enseignement supérieur, ils ont été regroupés en un seul volet d'enseignement et font l'objet d'une seule cotation (voy. le [règlement du stage et mémoire](#)).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation se fait conformément au [règlement général des études et des examens](#).

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Voyage d'études

Outre la formation de base, les étudiants peuvent participer à un voyage d'études. La destination varie d'une année à l'autre. L'accent est mis sur la découverte d'un notariat et d'un système juridique étrangers. Le voyage participe au caractère de la formation et permet aux étudiants de réaliser les enjeux de la mobilité toujours plus importante des citoyens et des patrimoines.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure DRT

Sigle	DRT	
Dénomination	Faculté de droit et de criminologie	
Adresse	Place Montesquieu, 2 bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 86 00 - Fax 010 47 46 01	
Site web	https://www.uclouvain.be/drt	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de droit et de criminologie (DRT)	
Mandats	Pierre-Paul Van Gehuchten Joëlle Cap	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission d'enseignement pour le droit (BUDR) Ecole de criminologie (ECRI)	

Responsable académique du programme : [Jean-Louis Van Boxtael](#)

Président de la Commission du stage : **Pierre Van den Eynde**

Assistant en charge de la gestion et du suivi des stages : **Jean Fonteyn**

Jury

NOTA2MC - Président : **Jean-Louis Renchon**

NOTA2MC - Secrétaire : **Lorette Rousseau**

Personnes de contact

NOTA2MC - Personne de contact : **Marjorie Docquir**